



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2020 je fais rapport aux Namuroises et Namurois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la Société de comptables professionnels agréés Charlebois et Gratton, CPA Inc.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 29 650 \$. Des recettes se chiffrant à 1 303 112 \$ ont été obtenues comparativement aux dépenses de 1 058 529 \$ et aux autres éléments de conciliation à des fins fiscales de 214 933 \$. Au 31 décembre 2019, la dette à long terme était de 350 771 \$.

Réalisations 2019

En 2019, la municipalité a fait l'acquisition d'une pompe portative, des habits de combat, des appareils respiratoires pour le service incendie et une génératrice pour le centre de coordination principal en cas de sinistre. Le changement de ponceaux a été effectué dans la rue de la Forge et chemin Marcel-Dardel ainsi que de l'asphaltage sur les rues de la Forge et Fany. L'agrandissement de la caserne a été commencé et les travaux ont été financés avec la subvention de la TECQ pour un montant de 247 979 \$.

Le total des investissements de l'exercice est de 508 035 \$ et le total de la valeur comptable nette des immobilisations est de 3 208 811 \$.

Conclusion

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2019, démontre que l'excédent de fonctionnement non affecté est passé de 127 261 à 86 911 \$.

Gilbert Dardel, Maire
Municipalité de Namur